

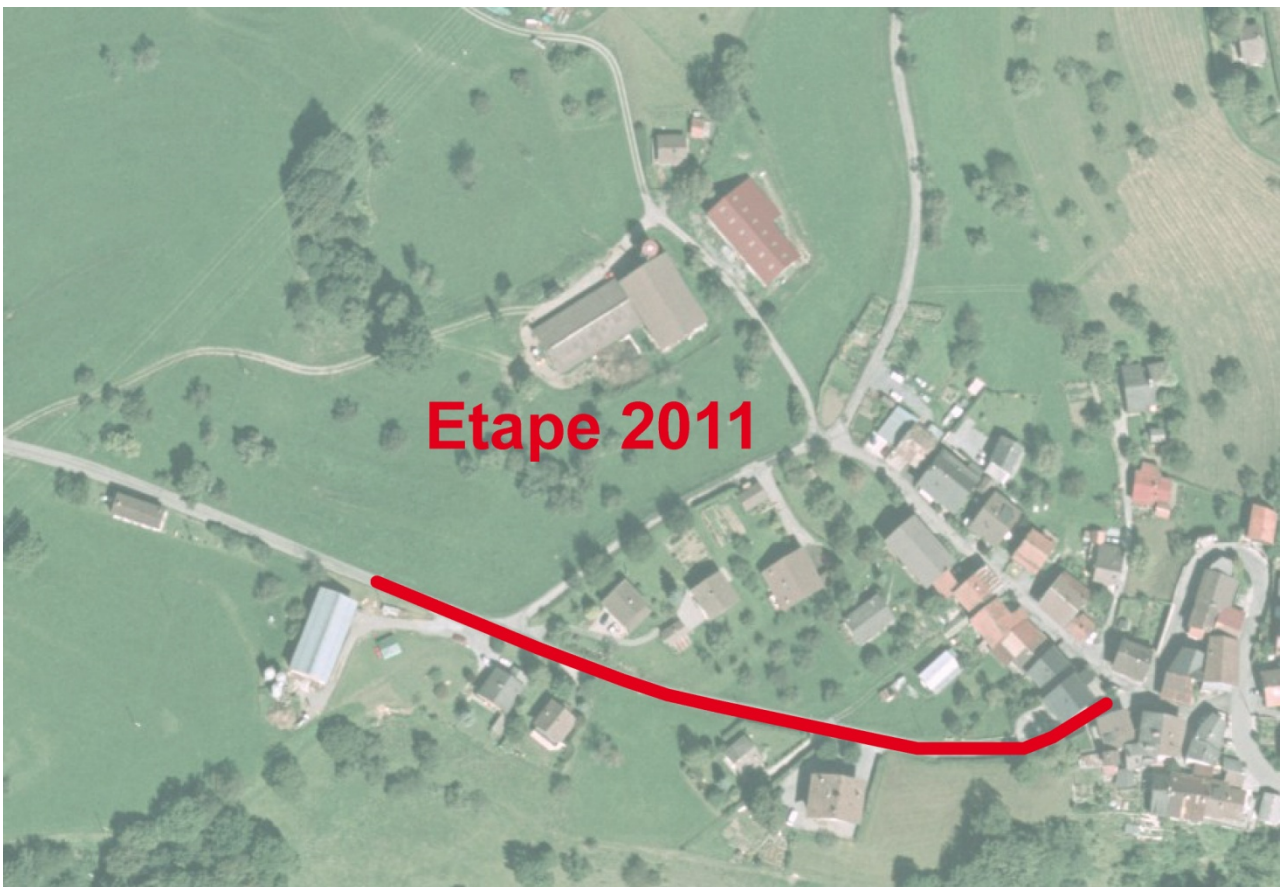


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1867 OLLON

**PREAVIS MUNICIPAL n° 2010 / 15**

**PANEX – Assainissement du village, pose de canalisations d'eaux usées,  
d'eaux claires et d'eau potable - étape 2011**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. INTRODUCTION**

Des investissements importants ont déjà été consentis à Panex pour remplacer les anciennes canalisations unitaires par des collecteurs séparatifs.

Il reste une étape à réaliser au sud du village où les bâtiments sont encore raccordés en système unitaire.

La Municipalité vous propose donc de poursuivre et de terminer cet assainissement.

## **2. DESCRIPTIF**

### **Chaussée**

La chaussée actuelle, d'une largeur d'environ 4 mètres, sera entièrement refaite. Une pente latérale de 2 % et la pose de 7 grilles permettront de récolter les eaux de pluie.

### **Assainissement**

Un collecteur d'eaux usées de 160 mm de diamètre permettra de récupérer les eaux des bâtiments riverains et les conduira dans le collecteur principal Panex - Ollon.

Un collecteur d'eaux claires de 200 mm de diamètre récoltera les eaux de la route, ainsi que celles des bâtiments et les conduira dans la perte de "Champ Jaquet".

### **Distribution d'eau potable et défense incendie**

Afin de satisfaire aux besoins de distribution d'eau potable et de défense incendie du secteur, le plan directeur de distribution d'eau (PDDE) de la Commune d'Ollon propose de remplacer la conduite actuelle en fonte par une nouvelle en polyéthylène de diamètre 160 mm.

Une subvention d'environ Fr. 20'000.- devrait être accordée par l'ECA sur les travaux d'entretien, sans tenir compte du transfert des prises privées.

## Eclairage public

L'éclairage sera prolongé jusqu'au carrefour de la route de Salins par la pose de quatre candélabres de type lanterne.

## Services

Les différents services (Romande Energie, Swisscom et Teledis) ont été contactés et réaliseront leurs éventuels travaux d'extension ou de rénovation simultanément aux travaux entrepris par la Commune.

## Tube de réserve

Comme dans la plupart des travaux de fouilles communales, un tube en polyéthylène de diamètre 100 mm sera posé sur toute la longueur du tronçon.

## 3. CHANTIER ET PLANNING

Les travaux, d'une durée de 6 mois environ, débiteront à Pâques 2011.

## 4. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base d'une estimation du bureau d'ingénieurs, se présente de la manière suivante :

Chaussée	Fr.	220'000.-
Eclairage public	Fr.	16'000.-
Assainissement	Fr.	175'000.-
Eau potable, y.c. appareillage	Fr.	152'000.-
Honoraires, abornements, frais administratifs	Fr.	60'000.-
Divers et imprévus, ~10%	Fr.	60'000.-
Total HT	Fr.	683'000.-
TVA 7,6%	Fr.	51'908.-
<b>Coût total des travaux</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>734'908.-</u></b>

## 5. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 15 décembre 2010,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2010/15,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du village de Panex, étape 2011, soit la pose de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'extension de l'éclairage public, pour un montant de **Fr. 734'908.-**.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté, après déduction du montant de Fr. 40'000.- financé par la réserve des égouts et du montant de Fr. 30'000.- financé par la réserve du service des eaux et par la subvention de Fr. 20'000.-, soit un montant final de **Fr. 644'908.-**.
3. d'**AMORTIR** l'investissement net (après déduction du financement par les réserves et la subvention) la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310 (routes), 432.3310 (éclairage public), 460.3310 (égouts) et 810.3310 (eau potable).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2010.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-L. Chollet



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégués municipaux : Mme L. Perret et M. P. Turrian, Municipaux

Ollon, le 11 novembre 2010 / LP/PT / mpa